

*Question présentée par la députée :*  
*M<sup>me</sup> Jocelyne Haller*

*Date de dépôt : 23 juin 2016*

### **Question écrite urgente**

**Frank-Thomas : dans la situation actuelle de pénurie, le dispositif genevois d'accueil des requérants d'asile peut-il réellement se passer de 135 places d'hébergement ?**

#### **Considérant :**

- les guerres et les tensions politiques qui ont contraint dans diverses contrées les populations victimes de ces conflits à s'exiler au péril de leurs vies et qui légitimement viennent chercher asile dans notre pays ;
- que Genève, au titre de la solidarité confédérale, est tenu de prendre en charge 5,9% des personnes qui requièrent l'asile en Suisse, et qu'à ce titre la déclaration des droits humains s'applique dans sa pleine acception ;
- que le dispositif d'accueil destiné aux requérants d'asile est saturé et que les efforts conséquents réalisés depuis près de deux ans pour augmenter le nombre de places d'hébergement dans le dispositif d'aide aux migrants de l'Hospice général n'ont pas été de nature à couvrir l'entier des besoins en la matière ;
- que de son propre aveu le département se dit conscient du caractère contraire à la dignité humaine de l'hébergement en abris PC, qui se révèle au demeurant particulièrement onéreux, et prêt à privilégier le logement en surface par opposition aux abris en sous-sol ;
- que le Foyer Frank-Thomas, actuellement en fonction, permettant d'assurer l'hébergement de 135 personnes en surface, a fait l'objet de déclarations contradictoires quant aux possibilités de le maintenir en activité ;
- notamment, que, après avoir déclaré que l'entier des résidents devaient intégrer la structure Appia car ce foyer ne correspondait plus aux normes d'hébergement et qu'il devrait céder la place au chantier CEVA, qui devrait incessamment se déployer sur ce site, un accord est intervenu

après moult discussions, démontrant que le chantier en question ne démarrerait pas avant cinq ans et que les locataires actuels pourraient y demeurer dans l'entre-temps ;

- que finalement le département est revenu sur cette assurance au motif que des engins mécaniques devraient être précisément entreposés sur l'emplacement de l'actuel Foyer Frank-Thomas, alors qu'il est maintenant établi que les travaux relatifs aux immeubles de la Ville de Genève sur cet emplacement ne démarreront pas avant cinq ans ;
- que la nécessaire rénovation des locaux du Foyer Franck-Thomas s'élèverait à un montant de l'ordre de 400 000 F et que le redéploiement du chantier, entreposage de machines de chantier et voies d'accès, supposerait un investissement de 500 000 F, soit un coût de moins d'un million pour un sursis de cinq ans, entraînant la préservation de 135 places d'hébergement, ce qui représente un coût modeste au regard de toute autre création d'un nouveau foyer,

#### **dès lors :**

- on ne peut comprendre comment, dans la situation actuelle de cruelle pénurie, le département peut estimer qu'il peut se dispenser de préserver, moyennant un raisonnable investissement de moins d'un million, 135 places d'hébergement ;
- on ne peut que s'interroger sur la posture et la bonne foi du département qui, se déclarant prêt à toutes opportunités pour augmenter le nombre de places d'accueil en surface, négligerait un tel potentiel ;
- on ne peut que condamner le peu de cas fait des personnes directement concernées qui se voient enjointes, sans aucune considération, à déménager dans des conditions plus défavorables (quatre personnes par chambres).

C'est pourquoi, les questions suivantes sont adressées au Conseil d'Etat :

- *Comment peut-il accepter que l'entreposage de machines de chantier prime sur le logement et le bien-être d'êtres humains ?*
- *A-t-il pris en considération toutes les variantes permettant un déploiement du chantier sur ce site pour le maintien du Foyer Frank-Thomas ?*
- *Pourquoi le Conseil d'Etat ne débloque-t-il pas les fonds nécessaires, soit environ 1 million, pour maintenir le Foyer Frank-Thomas ?*